
DESTINATAIRES : Les employés et gestionnaires en CHSLD

EXPÉDITEUR : Normand Gaudet, directeur adjoint du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées - hébergement

DATE : Le 22 mai 2019

OBJET : **Changement et harmonisation des heures de travail en CHSLD pour les PAB**

Dans le cadre de la lettre d'entente no. 15 et du projet PRESTO, la direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées – hébergement a décidé d'harmoniser les heures des différents quarts de travail pour les PAB en CHSLD.

En effet, dans les 11 CHSLD du CISSSMO, les quarts de travail de jour, soir ou nuit pouvaient débuter à des heures différentes.

À partir du 26 mai prochain, sauf pour certains quarts particuliers, les heures de début de chacun des quarts (jour, soir et nuit) seront harmonisées.

À titre indicatif, les nouvelles heures harmonisées (sauf pour exception) seront les suivantes :

- Quart de jour : de 7h30 à 15h30
- Quart de soir : de 15h30 à 23h30
- Quart de nuit : de 23h30 à 7h30

À cet effet, les PAB prévus travailler sur le quart de soir du samedi 25 mai ainsi que ceux prévus sur le quart de nuit du 26 mai 2019, seront sollicités par leur gestionnaire en temps supplémentaire sur une base volontaire, dans un premier temps, pour s'assurer de la couverture de service de 30 minutes lors de l'harmonisation des heures de début du quart de nuit.

Nous vous remercions de votre collaboration.

NG